



Création d'un poste de déchargement fluvial au droit de l'usine SOPREMA au port de STRASBOURG

Rapport n° CP/2011/677

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général une participation financière du Département à hauteur de 250.000 € au titre de la création d'un poste de déchargement fluvial au droit de l'usine SOPREMA au Port de STRASBOURG.

SOPREMA, groupe indépendant depuis sa création en 1908, est l'une des toutes premières entreprises mondiales dans le domaine de l'étanchéité, de la couverture, des sous-couches phoniques et de l'isolation. Le groupe dirigé par M. Pierre-Etienne BINDSCHIEDLER compte aujourd'hui 3.906 salariés. Son activité est en forte progression avec un chiffre d'affaires passé de 471 millions d'Euros en 2002 à 1,1 milliard d'Euros en 2009.

Le siège du groupe se situe dans la zone portuaire de STRASBOURG. SOPREMA dispose par ailleurs de 16 usines de production à travers le monde, dont 4 en France, 10 filiales, 4 centres R&D fortement axés Développement Durable et 4 centres de formation.

Adossée au siège du groupe, SOPREMA dispose sur le Port Autonome de STRASBOURG d'une unité de production de membranes bitumineuses. Pour alimenter son unité de production, SOPREMA achetait annuellement 24.000 tonnes de bitumes à la raffinerie de REICHSTETT. Avec la fermeture de la raffinerie, SOPREMA cherche une nouvelle solution d'approvisionnement pour son unité strasbourgeoise. Cette alternative est d'autant plus complexe à trouver que le bitume doit être acheminé à une température d'environ 180° C et que le prix de la matière première représente environ 50 % du coût du produit final. Une hausse du prix de la matière première acheminée rendrait impossible la rentabilité de l'unité de production.

La solution envisagée par SOPREMA est de s'approvisionner en bitume à partir d'une raffinerie allemande située au bord du Rhin à proximité de KÖLN. L'acheminement du bitume pourrait ainsi être réalisé par barge calorifugée, d'une capacité de 1.500 tonnes, à raison d'une barge toutes les 3 semaines.

Pour permettre la faisabilité de ce mode d'acheminement, un poste de déchargement fluvial devrait être réalisé au droit de l'usine SOPREMA. Le coût de cette installation est estimé à 2 M€. Il comprend l'aménagement d'un ponton d'accostage, la réalisation d'une nouvelle cuve de stockage de bitume de 2.000 m³ avec son bassin de rétention ainsi que les installations d'acheminement du bitume de la cuve vers la ligne de production. Afin d'assurer la pérennité de l'unité de production, ce poste de déchargement devrait être opérationnel pour début 2012.

Afin de pouvoir bénéficier à d'autres utilisateurs potentiels, la maîtrise d'ouvrage du poste de déchargement fluvial serait assurée par le Port Autonome de STRASBOURG qui resterait propriétaire des installations et les louerait à la société SOPREMA.

Un montage similaire a été mis en place pour assurer les approvisionnements ferroviaires et fluviaux de l'usine UPM STRACEL située sur le Port Autonome de STRASBOURG.

Le coût global des investissements est estimé à 2 M€. Toutefois, les collectivités ne s'engageraient pas sur des investissements considérés comme « internes », ici la tuyauterie qui acheminerait le bitume de la citerne vers la ligne de fabrication soit un montant de 250.000 €. Le montant ainsi retenu serait de 1,75 M€.

Sur ce montant 50 % seraient entièrement à la charge du Port Autonome STRASBOURG qui facture l'amortissement en surloyer à SOPREMA. Les partenaires publics du projet financeraient le solde des 50 %. L'intervention publique porterait donc sur un montant total de 875.000 €.

Ce financement se répartirait de la manière suivante :

Partenaires	Taux d'intervention	Montant
CUS	34,29 %	300.000 €
CG67	28,57 %	250.000 €
CRA	22,85 %	200.000 €
PAS/VNF	14,29 %	125.000 €

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, lors de sa réunion du 8 septembre 2011, s'est prononcée favorablement sur une participation départementale à hauteur de 250.000 € en faveur du Port Autonome de STRASBOURG au titre de la création d'un poste de déchargement fluvial au droit de l'usine SOPREMA au Port de STRASBOURG.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur la ligne budgétaire « Port Autonome de STRASBOURG – Poste de déchargement fluvial et ferroviaire » dont la situation est donnée ci-dessous :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30510	204-20418-91	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'accorder une subvention de 250.000 € au Port Autonome de STRASBOURG au titre de la création d'un poste de déchargement fluvial au droit de l'usine SOPREMA au Port de STRASBOURG;
- approuve la convention de financement à intervenir entre la collectivité départementale et le Port Autonome de STRASBOURG jointe en annexe et autorise son Président à signer ladite convention.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL